

"JARDINS EN PÉRIL, JARDINS EN DEVENIR "

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

"DÉNATURATIONS URBAINES A MARRAKECH

**RIAD AL OUARZAZI, JAMA' AL FNA,
LA PALMERAIE, ETC."**

Saïd Mouline

Architecte, sociologue, linguiste



WWW.MAROCPLURIEL.COM

Marrakech, les 13 et 14 mars 2002

"DÉNATURATIONS URBAINES A MARRAKECH : RIAYD EL OUARZAZI, JAMA' EL FNA, LA PALMERAIE, ETC."

PRÉAMBULE

Après les interventions officielles et juste avant de procéder à l'ouverture de cette première séance consacrée à "La Palmeraie de Marrakech, patrimoine en péril ? ", sachant la nature du public qui fréquente ce Colloque International, l'attachement des intervenants et participants aux valeurs de la vie et de la dignité humaine, je vous invite à observer une minute de silence. Observer une minute de silence et lire la Fatiha à la mémoire des martyrs de la cause palestinienne. Ils sont, comme vous le savez, des dizaines, hommes femmes et enfants, massacrés quotidiennement ; nous parlons de jardins et dédions les fleurs de tous ces jardins à la mémoire de nos martyrs.

1./ INTRODUCTION

Je voudrais, tout d'abord exprimer mes remerciements aux organisateurs pour l'honneur et le plaisir qui m'ont été faits d'être invité à ce Colloque International. Remerciements particuliers au Pr. Ouidad Tebba qui est à la base de cette rencontre, comme elle l'a été pour les rencontres internationales précédentes organisées en 1998 sur "Jardins de Marrakech, entre nostalgie et promesse", en 1999 sur les "Jardins de l'imaginaire", en 2000 sur "l'Agdal de Marrakech".

Dans le prolongement de ces rencontres, voici le quatrième Colloque consacré cette fois aux "Jardins en péril, jardins en devenir". Comme vous allez vous en rendre compte, je n'ai participé à aucun des colloques que je viens de citer, non par manque d'intérêt mais par manque d'information. C'est donc à un novice ou à un non-initié que les organisateurs, inspirés ou téméraires, ont confié non seulement la présidence de cette première séance mais également la lourde tâche d'assurer la communication d'ouverture de ce colloque.

Je parais rassuré, parceque je retrouve, avec plaisir, tant parmi les participants que les intervenants, des amis, des confrères et consœurs avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler sur les traitements paysagers de projets urbains. Je jouais le rôle de l'urbain et eux celui du paysage. Mais à vrai dire rien ne me prédestinait aujourd'hui à faire l'ouverture d'un colloque qui s'inscrit dans une lignée de colloques sur les jardins, c'est-à-dire dans une vision, dans une conception, dans une approche universitaire de professionnels des jardins et du traitement de la nature. Et je prends prétexte de cette interrogation pour me présenter. Me présenter non par plaisir narcissique – je serai d'ailleurs incapable de décrire une narcississe – ou pour tenter de légitimer ma présence, mais tout simplement parceque je me suis effectivement posé la question et qu'il me semble que l'esquisse de réponse qui m'est apparue pourrait vous intéresser en guise d'introduction à ma communication consacrée aux "Dénaturations urbaines à Marrakech : Riad al Ouarzazi, Jama' al Fna, la Palmeraie, etc. "

2./ QUETE IDENTITAIRE D'UNE ARCHITECTURE HUMANISÉE

Le titre de la communication donne déjà des indications sur ma formation. Je suis en effet architecte d.p.l.g., mais architecte d'une génération particulière, celle de l'après mai 68 en France où venait de s'opérer le passage de l'architecture de l'Ecole des Beaux Arts aux Unités Pédagogiques d'Architecture. U.P.A qui étaient à la recherche d'un contenu pour une architecture désormais orpheline ; de même qu'elles étaient à la recherche d'une pédagogie qui se distingue de celle des Beaux Arts. Cette recherche allait me conduire, comme certains de mes camarades d'école, à pratiquer ce que l'on peut appeler un vagabondage intellectuel dans la quête identitaire d'un étudiant en architecture de l'époque, soucieux d'incorporer, dans un savoir en gestation, une dimension sociologique et culturelle à sa formation.

Coupé des Beaux Arts, l'on se tourne vers l'Université et notamment vers les Sciences sociales et les Sciences humaines. Cela m'a conduit à la sociologie urbaine, dans plusieurs courants expérimentaux étaient en gestation à l'époque, celui de Henri Lefèbvre, puis de Henri Raymond qui professait à Nanterre, celui de Paul Henri Chombard de Lauwe, qui professait à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, celui de Pierre Bourdieu, qui tournait et retournait la



maison kabyle pour lui trouver un sens, celui enfin de Bernard Huet qui introduisait la dimension humaine de l'espace à travers son enseignement et la revue "Architecture d'Aujourd'hui" qui a eu son heure de gloire à cette époque lors de laquelle il l'a dirigé. Toujours étudiant en architecture et vagabond pour lequel il n'y avait nulle chronologie, j'ai pris un autre train qui scintillait à l'époque et faisait office de modèle dans les sciences humaines. Je veux parler de la sémiotique et plus largement de la linguistique générale. Un clin d'œil à un ami en passant – durant les vacances de cette première année de formation - je dévorais Ferdinand de Saussure la nuit, et arpentai les rues des centres historiques de Grenade, Cordoue ou Séville, le jour, sans savoir que, sur les traces de mes ancêtres, j'étais en train de creuser les fondations de mon système de pensée. Fin du clin d'œil.

Je ne sais si c'est l'héritage andalou qui m'a aidé dans cette quête identitaire, toujours est-il que j'ai échappé à la fascination de la Sémiologie version Roland Barthes, au Système des Signes cher à Baudrillard et fut finalement sauvé par un grand maître, Jean Gagnepain, mathématicien puis linguiste qui, dans une thèse d'épistémologie des sciences humaines, me guida dans la conceptualisation d'un savoir sur la production et l'usage de l'espace social. Là prit fin mon vagabondage qui avait duré treize ans, m'avait appris à me méfier des frontières et me prédisposait déjà à comprendre la richesse du métissage en matière de savoirs et de pratiques culturelles. Métissage au sens de ce que vous appelez peut-être le "croisement", de ce qu'en anglais on pourrait appeler "cross fertilization" .

3./ DU MÉTISSAGE AU PAYSAGE

Imaginez qu'avec ce background, j'allais me pencher, treize années plus tard sur la première période du Protectorat français au Maroc, celle de Hubert Lyautey, qui a duré de 1912 à 1925. Etudier cette période, grâce à une bourse du Getty Grant Program de Los Angeles. Cette recherche, menée de 1996 à 1998, avec un historien politologue, Rémi Baudoui, m'a permis de découvrir, entre autres, le rôle qu'avait joué Jean Claude Nicolas Forestier dans les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'architecture et plus généralement de production d'espace urbain du Maroc sous Protectorat français.

Ce n'est donc pas en tant qu'architecte que j'ai découvert JCN Forestier mais empreint du long détour de la quête identitaire précisée précédemment. Et l'on pourrait dire, sans jeu de mots, que je suis passé des "Système de signes" aux "Systèmes de parcs" ; Systèmes de parcs inventés justement par JCN Forestier.

C'est en effet à JCN Forestier, que Hubert Lyautey, à peine installé dans ses fonctions de Résident Général au Maroc, va confier une mission en 1913. Alors qu'il assume la charge de Conservateur des promenades de Paris, il est officiellement sollicité, en janvier 1913, pour une mission en vue de l'étude de réserves de terrains pour la création dans les villes du Protectorat de parcs et jardins publics. Il fait des avant-projets pour des aménagements urbains à Marrakech, Meknès, Fès et Rabat et conclut ses études marocaines par le "Rapport des réserves à constituer au dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Remarques sur les jardins arabes et de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les principaux caractères". Ce rapport révèle un maillon manquant de l'histoire de la planification auquel nous pourrions revenir au cours des débats.

4./ LA NATURE DE MARRAKECH

Vous savez certainement les remarques et craintes développées dans ce rapport au sujet de la palmeraie de Marrakech. Malheureusement, il n'y a pas que la palmeraie qui ait été dénaturée à Marrakech. Les spéculations, l'appât du gain, les ravages de l'ignorance n'ont épargné ni les espaces extra-muros, ni les espaces intra-muros, ni la palmeraie, ni l'Agdal, ni les murailles, ni les édifices religieux, ni les fontaines, ni les places et placettes, ni les grandes demeures historiques, ni les riads, ni même les cimetières. Deux exemples à Marrakech, non seulement parcequ'ils sont annoncés dans le titre de cette communication, mais également parcequ'ils sont significatifs de pratiques généralisées de la dénaturation du patrimoine architectural et urbain, du paysage et du cadre de vie.

4.A./ Riyad El Ouarzazi

Dernier grand riad public de la médina, bénéficiant d'une situation exceptionnelle entre la Koutoubia et de la Place Jama' el Fna, le terrain du Ryad el Ouarzazi, d'une superficie de plus de 2800 m² a été convoité



pour un projet d'hôtel en 1996. Malgré de multiples indignations, des écrits aux autorités ou départements concernés, malgré l'illégalité du projet par rapport au plan d'aménagement en vigueur, malgré la non conformité du dossier par rapport aux règles et aux procédures, ce riad historique, qui a été la demeure du Gouverneur El Ouarzazi au XIXème siècle, a été saccagé puis détruit en 1999. Et un hôtel a été construit à la place. Je n'ai aucun commentaire personnel à faire sur les caractéristiques de l'hôtel, même s'il a, ironie de l'histoire, été pompeusement baptisé "Les Jardins de la Koutoubia" et que nous traitons dans ce Colloque de "jardins en devenir".

Là n'est pas la question. La question, me semble-t-il, en matière de patrimoine urbain, est celle d'une limite, toujours difficile à tracer. Limite au-delà de laquelle, une ville, un monument, une place, un jardin, un espace sociologiquement investi ou classé sur une liste d'inventaire, nationale ou mondiale, risque de perdre son âme, ses valeurs d'usage et ses fonctions identitaires. Les perdre sous prétexte d'une approche simpliste, matérialiste et lucrative, qui, de plus, n'a fait ses preuves ni au plan commercial ni au plan social en matière de création d'emploi ou de développement qualifié par certains de "durable".

Le cas du Riad el Ouarzazi, est encore plus alarmant, car la cité historique où il se trouve est classé sur la Liste du Patrimoine Mondial. C'est la deuxième médina du Maroc qui ait été classée, en 1985, c'est-à-dire quatre années après celle de Fès. C'est alarmant et inquiétant car le Riad en question n'a pas été détruit en catimini. Il l'a été avec l'autorisation officielle de ceux qui sont censés veiller à l'application des lois, au bon déroulement des procédures. Car pour la réalisation de l'hôtel "Les Jardins de la Koutoubia", autrement dit pour la destruction du Riad el Ouarzazi, l'accord de principe et les autorisations ont été, malgré des réserves de pure forme, effectivement données par la Direction de l'Urbanisme, les Monuments historiques, la Préfecture de Marrakech, la Municipalité de Marrakech médina, et j'en passe, pour conduire à l'avis favorable donné par l'Agence urbaine le 31 janvier 2000.

4.B./ La Place Jama' el Fna

Justement l'on arrive au deuxième exemple que je voulais mentionner, la Place Jama' el Fna et à certains projets qu'elle est destinée à recevoir. L'un est une Kissaria sur une parcelle de 1.227 m², qui appartient au

domaine privé municipal. Ce projet consiste en un ensemble de trois niveaux, dont un sous-sol de 1.000 m², un rez-de-chaussée de 25 boutiques et un étage analogue. Le Maître d'Ouvrage du projet n'est autre que la Municipalité Marrakech Médina.

Le deuxième projet, à ma connaissance, est un Centre Commercial, d'une superficie de 1.523 m², sur un domaine privé municipal. Le Maître d'Ouvrage du projet est également la Municipalité Marrakech Médina et le promoteur du projet est une société à responsabilité limitée du nom de – et je vous assure que je ne l'ai pas fait exprès - "Les Jardins de la Koutoubia", promoteur d'un projet de quatre niveaux, deux sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage sur la Place Jama' al Fna.

Pour être bien compris, permettez-moi de préciser encore que les deux projets que je viens de mentionner sont passés par toutes les procédures administratives et qu'ils ont reçu toutes les autorisations nécessaires et les avis favorables de l'Agence urbaine de Marrakech, le premier le 30 décembre 1998, et le deuxième, le 31 janvier 2000. Ils sont tous deux situés sur la Place Jama' al Fna et ont reçu les approbations nécessaires alors que la Place était pressentie pour être déclarée par l'Unesco, chef-d'œuvre du Patrimoine Oral et Immatériel de l'Humanité. Mieux encore, devant mon désarroi et tous les efforts que je fournis pour demander à comprendre les raisons des avis favorables qui ont été délivrés, il me fut répondu, par écrit en janvier 2001, je cite "qu'après avoir abordé le sujet avec les différentes parties liées directement par le projet ou par la sauvegarde de la place et de la médina de Marrakech, l'on avait constaté que : les deux projets avaient été soumis à l'appréciation des personnalités, de hautes responsabilités dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine, à savoir le Directeur du patrimoine mondial en tant que représentant de l'Unesco, le Directeur du patrimoine culturel représentant le Ministère de la Culture, ainsi que les responsables des associations et des administrations locales. Qu'ils avaient été examinés et n'avaient fait l'objet d'aucun refus sur le principe, (...)" J'avoue que mon désarroi persiste même si les dés sont jetés.

5. / L'ESPRIT DES LIEUX

Ce désarroi tient au fait que, au-delà du cadre physique qui le constitue, l'espace humanisé est porteur et témoin d'autre chose que de sa simple matérialité. Il est siège et repère de relations plurielles, de témoignages historiques. Il est réceptacle d'urbanité et vecteur de pratiques et de valeurs culturelles qui s'y archivent et s'y sédimentent



d'une certaine façon dans le temps. Il est porteur et vecteur d'un esprit qui l'habite et qu'il transmet de génération en génération. Cela peut être une charge émotionnelle qu'il inspire, un bien être qu'il procure, un souvenir qu'il évoque, une sérénité qu'il impose ou un mythe qu'il transmet.

Vous avez certainement bien compris qu'il s'agit là d'un essai de compréhension de "l'esprit des lieux" qui relève plus d'une alchimie que d'une approche académique. Et vous êtes, me semble-t-il, bien placés, en raison de la sensibilité, de la communion qui vous lie aux jardins, qui vous lie à la nature, qui vous lie à cet équilibre complexe qu'entretiennent nature et culture à travers le paysage façonné par l'homme selon les époques et les civilisations ; bien placés pour comprendre et ressentir ces liens particuliers que les habitants tissent avec les lieux. C'est ce que l'on peut également appeler l'urbanité. Une urbanité qui identifie les citoyens à leur cité et à leur paysage ainsi que le paysage et la cité à ses citoyens.

6. / PATRIMOINE MARTYRISE

Le patrimoine architectural national a, malheureusement connu bien des massacres. La liste serait longue mais l'on pourrait rapidement citer, entre autres, la destruction de la Place El Feddan à Tétouan, la dénaturation de la Place El Hdim à Meknès, la destructuration de la Qasba de Taourirt à Ouarzazate, les chinoiseries de la Rue des Consuls à Rabat, l'abandon du Théâtre Cervantès et la dégradation programmée de l'Hôtel Villa de France à Tanger, la défiguration du paysage urbain de Chefchaouen, la profanation du cimetière de Sidi Ben Achîr à Salé, etc...

Même le classement sur la Liste du patrimoine culturel de l'Humanité ne semble d'aucune utilité pour protéger quoi que ce soit. En témoignent, les propos que je viens de citer, en témoignent également la confusion entre des murs d'enceinte et des décors cinématographiques abandonnés dans la Qasba des Aït Ben Haddou, la détérioration qui se poursuit des ruines de Volubilis. Comme en témoignent la démolition récente de Riad El Ouarzazi et les dangers qui menacent la Place Jama' al Fna, etc.

Les citoyens dépossédés de leurs droits de cité par des élus - élus, bien ou mal élus, élus ou "électionnés" pourrait-on dire - mais peu importe, ici, le résultat étant souvent le même. Les citoyens ne sont pas informés et consultés pour donner un avis, en toute connaissance de cause, sur les grandes décisions, sur les grandes orientations qui, non seulement engagent les deniers publics, c'est-à-dire leur argent, mais engagent le devenir de leurs cités, de leurs paysages, de leur patrimoine matériel ou immatériel.

De temps à autre, l'on assiste ou l'on entend parler de simulacres de concertation, selon des scénari aujourd'hui bien rodés, destinés à faire avaliser - dans des "colloques minute", où les groupements associatifs et les "experts" étrangers sont mis en avant-scène médiatique -, des projets déjà ficelés, approuvés, bardés de toutes les autorisations possibles et imaginables, et en fin de compte déguisés en "résultats" de concertation avec les représentants des citoyens et les "experts" de circonstance. Je crois avoir cité un exemple éloquent de ce genre de simulacre.

Mais en vérité, la participation citoyenne est confisquée, en amont, par une poignée de personnes qui ne prennent nullement en considération ni la valeur du patrimoine ni l'identité du paysage ou du cadre de vie en matière de politiques urbaines. Sans parler de toutes celles, élues et "électionnées", qui bien souvent n'ont aucune compétence en matière de gestion urbaine, aucune vision, aucun projet fédérateur pour une ville, un fragment de ville, un jardin ou un quartier. Autrement dit, le vide culturel, le degré zéro de l'imaginaire, le spatiogramme plat !

Qu'ont fait nos villes, nos villages, nos qsour et qasbas, nos monuments nos places, nos jardins et, d'une manière générale, notre cadre de vie, notre espace social, pour mériter pareil traitement? En fait rien. Les vrais coupables d'un tel massacre, c'est nous. Nous qui avons délégué notre citoyenneté, de gré ou de force, mais longtemps sans réagir, ou si peu, tellement peu, à des élus ou des électionnés auxquels nous ne demandons pas de rendre compte de leurs actions ou de leurs exactions, pourtant financées par les deniers publics.

A-t-on jamais vu un élu ou un électionné accusé et poursuivi en justice pour destruction, d'une place, d'un jardin, d'un monument historique, d'un patrimoine architectural, d'un édifice sociologiquement investi ou d'un bien culturel inscrit ou classé aux plans national ou international? Destruction bien souvent illégale de surcroît.



7. / REFONDATION DE LA CITÉ ET DE LA CITOYENNETÉ

Pourtant, être citoyen, c'est ni plus ni moins appartenir à la cité. C'est contribuer, de manière directe ou indirecte, à décider de son l'état de son bâti et de son paysage, de son amélioration et de son devenir. L'espace social dans lequel chacun de nous voit le jour, vit, se déplace, travaille, se promène, se repose et finit par s'en aller, est une composante de son identité et de sa dignité. La délégation de pouvoir faite à l'élu est justement destinée à viser à l'amélioration de cet espace social. L'améliorer pour le rendre plus apte à recevoir, dans les meilleures conditions d'hygiène et de propreté, de protection et de sécurité, de respect de l'environnement et d'accessibilité, etc., toutes les activités sociales multiples qu'il est destiné à recevoir et à abriter.

Ici, à Marrakech, le massacre du Riad El Ouarzazi, et la "contemplation" de l'hôtel Les Jardins de la Palmeraie, les atteintes à l'Agdal, le mitage de la palmeraie, ce qu'il était advenu des Fontaines Mouassine, les menaces qui planent sur la Place Jama' al Fna, sont, parmi bien d'autres, quelques uns des exemples les plus parlants, les plus poignants, les plus attristants des effets dévastateurs de l'ignorance et du manque de vision pour un développement de toute l'agglomération dans son ensemble. Une agglomération dite à vocation touristique et dont les trésors sont les multiples composantes du patrimoine paysager, architectural et urbain. Alors que faire, comment agir? D'abord comprendre. Et, de ce point de vue, tout a été dit récemment, pas exactement à ce sujet mais dans un domaine analogue qui conditionne le cadre de vie, l'espace social de la cité, dans un constat sous forme d'interrogation. Ce constat a été fait dans le Discours Royal, prononcé devant les parlementaires, à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne dernier. Je cite "Est-ce donc une fatalité pour Nous que la pratique démocratique saine soit un rêve gâché ou un mirage trompeur ?".

Jamais une pratique démocratique saine n'aurait permis les ravages causés au paysage, au patrimoine architectural et urbain de Marrakech. Jamais l'adhésion à un minimum de valeurs communes n'aurait permis de tels effets dévastateurs, tant en médina et dans les abords de Marrakech que dans toutes les médinas ou lieux d'urbanité que compte notre pays. Les effets dévastateurs sur le bâti, les ravages causés au patrimoine architectural ne sont que les résultats d'une

fracture sociale, de projets de société, implicitement ou explicitement exprimés mais, dans tous les cas, incompatibles. Incompatibles car reposant sur des divergences irréductibles du statut du citoyen et de ses relations à la cité.

C'est refonder une cité commune, un sentiment d'appartenance partagé que les associations citoyennes, principalement, essaient progressivement de faire. C'est vers une vision qui donne la primauté au citoyen qu'il faut s'acheminer et pour laquelle il faudra militer avec patience, passion et obstination. Ces mêmes qualités qui aujourd'hui nous rassemblent à l'occasion de la quatrième édition du Colloque International consacré aux jardins ; jardins qui constituent peut-être une des formes les plus raffinées de l'urbanité.

Saïd Mouline
Marrakech, le 14 mars 2002.

ILLUSTRATIONS

Toutes les illustrations de l'intérieur de demeures marrakchis proviennent de l'ouvrage "Le Jardin et la Maison Arabes au Maroc", Jean Gallotti, Editions Albert Lévy, Paris, 1926.

